



# L'avis de course

**CDV FFVoile Aube** **FFVoile**

**CHAMPIONNAT DE FRANCE  
INTERSÉRIES DÉRIVEUR – QUILLARD VOILE  
LÉGÈRE**

**FLOTTE COLLECTIVE DOUBLE  
CDV AUBE – MESNIL SAINT PÈRE  
LAC D'ORIENT - AUBE  
7-10 MAI 2015  
AVIS DE COURSE**

Diffusé largement avant les compétitions, il permet principalement de connaître:

- Dates, programme
- Lieu
- Modalités d'inscriptions, prix
- Conditions d'inscriptions
- Partenaires, notamment pour l'hébergement
- N°Tel

#### 4) DROITS D'INSCRIPTION

##### Droits d'inscription avec son bateau

Pour les inscriptions complètes enregistrées avant le 24 avril, les droits requis sont de 55 € par personne.

Pour les inscriptions complètes enregistrées à partir du 24 avril, (horodateur site internet), les droits requis seront de 82,5 € par personne.

##### Droits d'inscription Flotte Collective comprenant la mise à disposition des bateaux

Pour les inscriptions complètes enregistrées avant le 24 avril, les droits requis sont de 280 € (170 € de mise à disposition du bateau et 110 € (55x2) frais d'inscription)

Pour les droits d'inscriptions complets arrivés à partir du 24 avril, (horodateur site internet), les droits requis seront de 335 €.

Au moment de la confirmation des inscriptions, il sera demandé un chèque de caution de 300€.

#### 5) PROGRAMME

##### 5.1. Confirmation d'inscription, Jauge et contrôle :

Le 7 mai Accueil, marquage du matériel, confirmation des inscriptions de 14H00 à 18H00.

Le 8 mai Accueil, marquage du matériel, confirmation des inscriptions de 08H00 à 11H30.

##### 5.2. Jours de course :

Date	Classes	Heure du 1er signal d'avertissement	Courses du jour
8 mai	Flotte Co	12 H 45	Briefing
	Toutes	13 H 00	Course(s)
9 mai	Flotte Co	10 H 00	Briefing
	Toutes		Course(s)
10 mai	Flotte Co	9 H 45	Briefing
	Toutes	10H 00	Course(s)
		Après les courses	Palmarès

#### 6) JAUGE

6.1. Les bateaux devront être présents au port de Mesnil Saint Père pour les éventuels contrôles de marquage des matériels le 7 mai 2015 de 14H00 à 19H00 ou le 8 mai 2015 de 08H00 à 11H30.

6.2. Dans le cadre de l'intersérie :

6.2.1. Seules les règles de classe liées aux caractéristiques des bateaux s'appliqueront.